

Communiqué de presse

Berne, le 22 août 2017

Pour tout renseignement complémentaire:

Kurt Rohrbach, président de l'UCI du Canton de Berne, tél. 076 370 54 01
Dr Adrian Haas, directeur de l'UCI du Canton de Berne, tél. 079 717 24 24

Prévoyance vieillesse 2020: l'UCI rejette le projet

Le Comité directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a discuté en détail des objets qui seront soumis en votation le 24 septembre 2017 et recommande de rejeter le projet «Prévoyance vieillesse 2020». En effet, malgré un financement supplémentaire massif en milliards de francs, le paquet de réforme ne sort l'AVS des chiffres rouges que pour quelques années seulement. Jusqu'en 2035, un déficit de sept milliards de francs par an menace déjà.

L'objectif initial du projet «Prévoyance vieillesse 2020» était une adaptation aux changements de conditions-cadre sociales et la couverture financière de la prévoyance vieillesse dans un avenir proche. Alors que le premier objectif est en partie atteint avec la réforme, le deuxième est clairement manqué. Au lieu de garantir le financement de l'AVS, il est proposé une expansion en donnant aux nouveaux retraités 70 francs supplémentaires et en relevant le plafond pour les couples d'actuellement 150 % à désormais 155 %.

Cette expansion inutile a des répercussions désastreuses sur le financement de l'AVS. Malgré un financement supplémentaire massif en milliards de francs, la réforme sort l'AVS des chiffres rouges seulement pour quelques années. En 2027, le déficit annuel dans la caisse de l'AVS s'élèvera déjà à nouveau à un milliard, en 2030, déjà à trois et en 2035 même à sept milliards de francs. Déjà en 2025, de nouvelles mesures devraient être prises, afin de couvrir les montants manquants dès 2027. Jusqu'en 2035, soit l'âge de la retraite devrait être augmenté à plus de 67 ans, les cotisations salariales de 1,5 point de pourcentage en plus ou la TVA de presque 2 points de pourcentage !

Pour les entreprises fortement soumises à la concurrence et à la pression sur les marges, ce sont de sombres perspectives. De plus, la nouvelle réglementation de la déduction de coordination complique encore quelque peu la prévoyance professionnelle et rend le système encore moins transparent pour les assurés. Justement pour les branches subissant une fluctuation de personnel élevée et ayant des taux d'occupation volatiles, la nouvelle réglementation crée davantage de bureaucratie et pose en particulier des défis supplémentaires aux PME. En outre, la facturation parallèle double énormément compliquée pour la génération transitoire est liée à une grande charge administrative et des coûts correspondants.

En conclusion, la réforme ne résout pas les problèmes de l'AVS malgré quelques aspects positifs (baisse du taux de conversion, ajustement de l'âge de la retraite pour les femmes). Au contraire: par une expansion irresponsable, elle renforce la pression pour des mesures plus radicales, pour lesquelles les obstacles politiques sont encore plus élevés.

Seul un «NON» à l'urne le 24 septembre 2017 créera la condition sine qua non à une véritable réforme permettant de garantir durablement la prévoyance vieillesse.